

33. TAKIN. Indicatif Présent

D. Singulier.

Nik dakit	= je le sais
Hik dakik/n	= tu le sais
Zuk dakizu	= vous le savez
Harek daki	= il le sait
Guk dakigu	= nous le savons
Zuek dakizue	= vous le savez
Heick dakite	= ils le savent

Obj. pluriel

dazkit	= je les sais
dazhik/n	= tu les sais
dazkizu	= vous les savez
dazki	= il les sait
dazkigu	= nous les savons
dazkizue	= vous les savez
dazkite	= ils les savent

34. UKAN. Potentiel probable. Présent.

C. D. S.

Nik duket	= je peut l'avoir
Hik duket/n	= tu peut l'avoir
Zuk dukerzu	= vous pouvez l'avoir
Harek duke	= il peut - -
Guk dukaju	= nous pouvons - -
Zuek dukezue	= vous pouvez - -
Heick dukete	= ils peuvent l'avoir

C. D. P.

ditzuket	= je pourrais l'avoir
ditzuketu	= tu pourrais l'avoir
ditzukerzu	= vous pourrez l'avoir
ditzuke	= il peut - -
ditzukaju	= nous pourrons - -
ditzukezue	= vous pourrez - -
ditzukete	= ils pourront l'avoir

(IV) GRAMATIKA: Même si - ren itzulprena.

(V) ITZULPENA 1. Il n'y a point de chemin trop long à qui marche lentement et sans se presser. 2. Il marchait droit devant lui lorsque un serpent venimeux ^{sorti} lui apparaît. De deux coups de bâtons il le tua. 3. Tant que nous marchions en silence nous entendions les sangliers boire. 4. Vous marchiez sur les traces du malfaiteur et chaque fois il vous échappaît. 5. Vous autres, tant que vous marchiez ainsi vous ne vous risquez pas à la mort. 6. Pourquoi vous ne me l'avez pas fait connaître à temps? 7. Tant qu'à faire cela, vous devriez me le dire à l'avance. 8. Ils me donneront le renseignement à condition de ne le divulguer à personne. 9. Nous vous avons fait savoir suffisamment à l'avance la date de son mariage. 10. Mais il vous avait fait savoir que j'avais un empêchement. 11. Je suppose que vous le savez. C'est un créateur. Cet artiste-peintre a fait un chef-d'œuvre. 12. Nous le savons, créer ainsi relève de l'art le plus pur. 13. Vous savez qu'il fut arrêté au moment précis où il sortit de chez lui. 14. Ils savent ces choses-là. Les témoins ont été choisis à bon escient. 15. Vous autres aussi vous les savez, pourra que vous ne les dévoriez pas. 16. Je peux avoir la machine demain. 17. Vous pouvez le voir ce matin vers 10 heures. Il sera chez lui. 18. Ils peuvent avoir tous les détails de ce procès après demain au plus tard. 19. Nous pouvons avoir les médicaments pour midi. 20. Le médecin peut examiner le malade de suite.